

Chapitre 5.

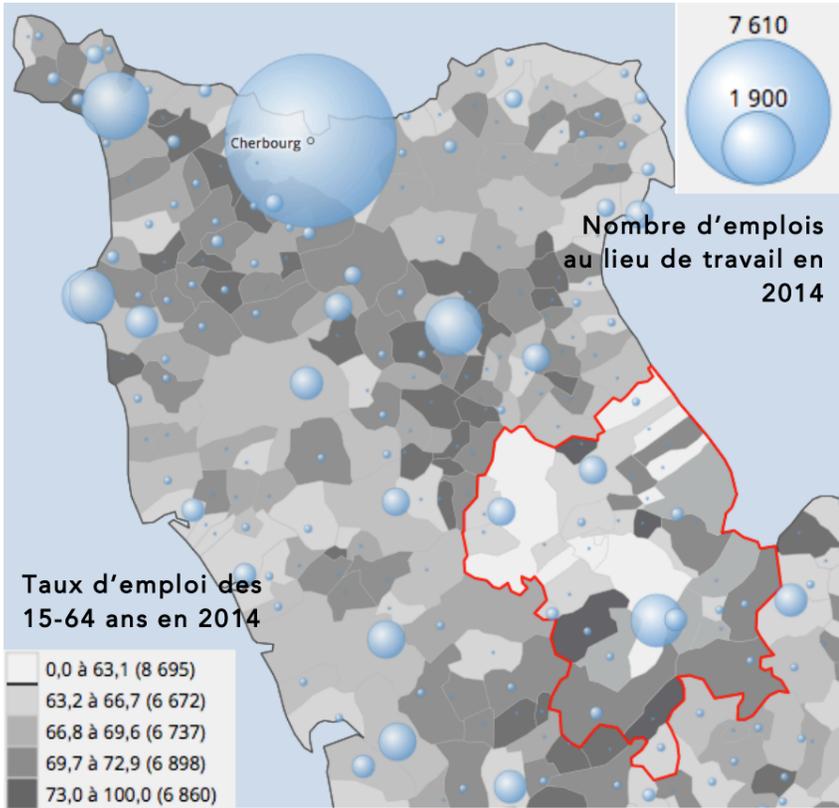
Activités économiques et emplois

5.1 Évolution et répartition des emplois

Un quasi-équilibre emplois / actifs

L'INSEE dénombre 9 000 emplois sur la BAIE DU COTENTIN en 2015 et autant d'actifs.

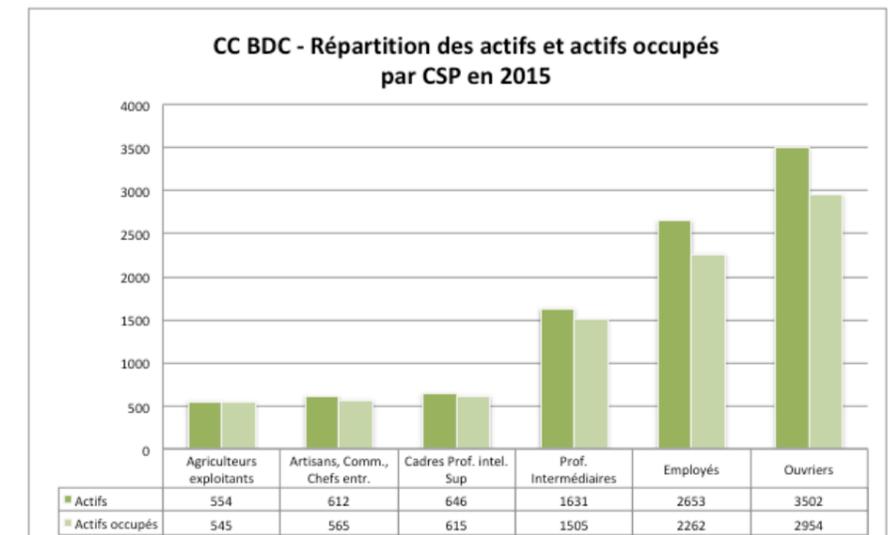
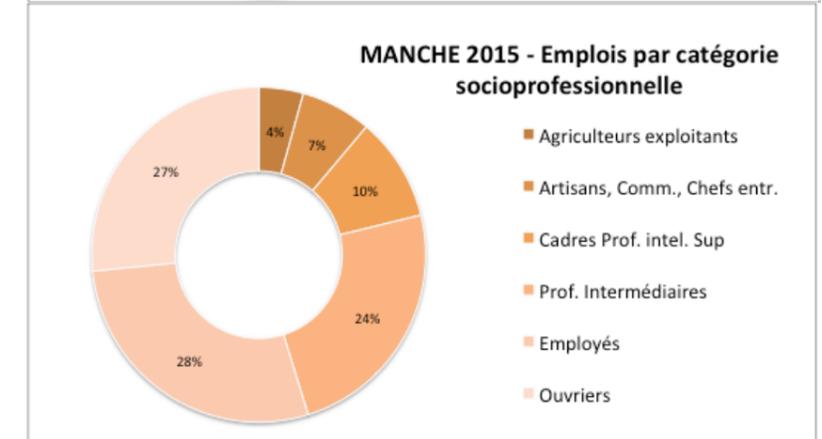
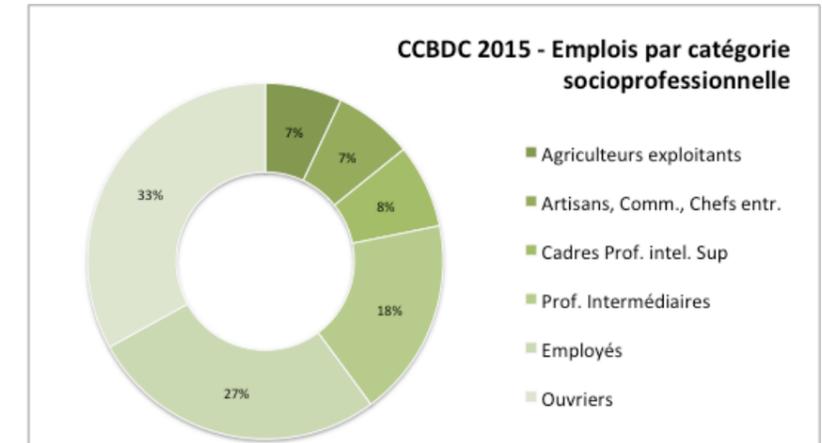
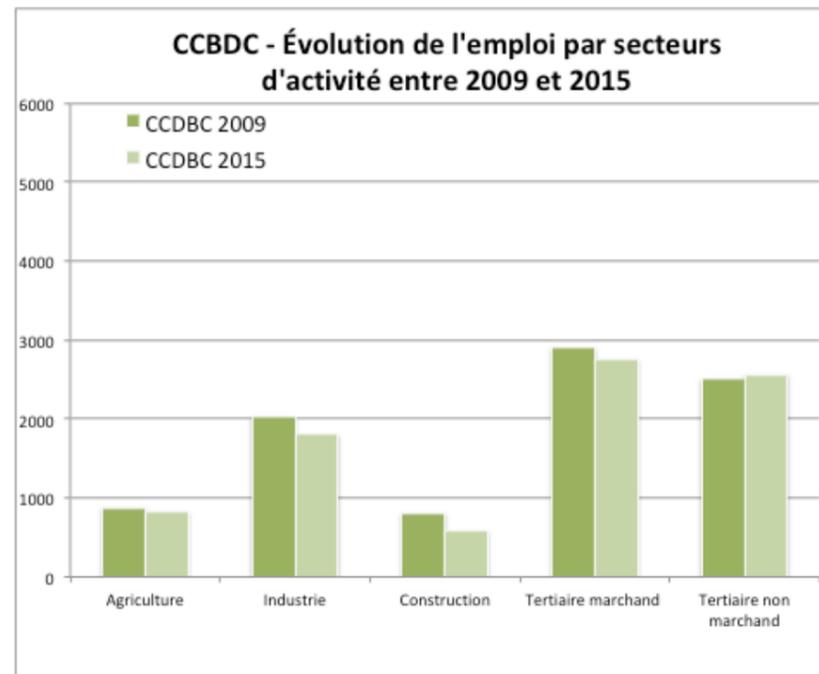
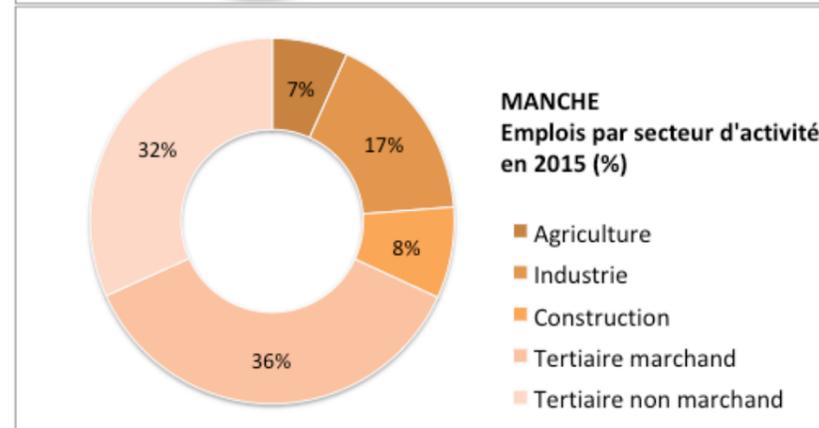
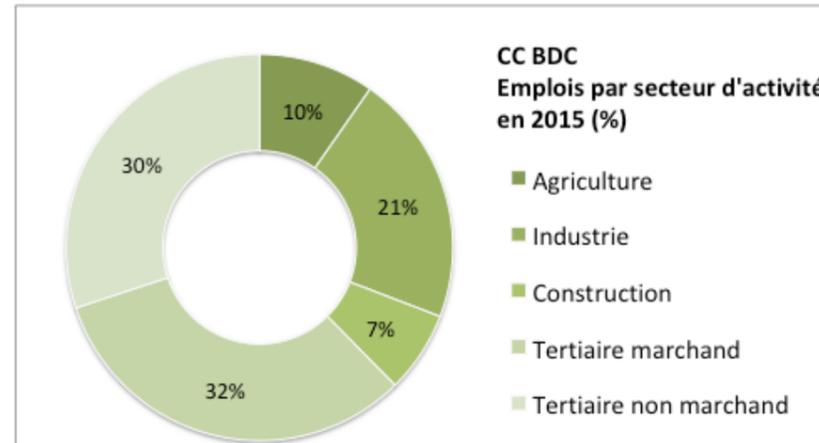
Le territoire a quasiment retrouvé à partir de cette époque le nombre d'emplois qui était le sien avant la crise économique.



Evolution de l'emploi par bassin de vie entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)

	Emploi total 2009	Emploi total 2014	Variation 2009-2014
CA du Cotentin	72 997	72 621	-376
Barneville-Carteret	2 496	2 384	-112
Beaumont-Hague	8 663	8 733	70
Bricquebec	2 525	2 673	148
Cherbourg-Octeville	40 366	39 392	-974
Les Pieux	6 214	7 267	1 052
Montebourg	1 897	1 827	-70
Saint-Pierre-Église	798	860	62
Saint-Sauveur-le-Vicomte	1 426	1 394	-31
Saint-Vaast-la-Hougue	3 458	2 825	-632
Valognes	5 154	5 266	112
CC de la Baie du Cotentin	9 118	8 767	-351
ScoT du Pays du Cotentin	82 115	81 388	-727
Manche	196 929	194 944	-1 985
Normandie	1 310 165	1 283 403	-26 761

Deux secteurs productifs majeurs pour le territoire : l'agriculture et l'industrie



Typologie des emplois

Le territoire présente une répartition par secteurs d'activités proche de celle du département mais assez éloignée de la moyenne nationale, avec une surreprésentation de l'industrie (21% contre 17% pour la Manche et seulement 12% pour la France) et de l'agriculture (10% contre 7% pour la Manche et seulement 3% pour la France).

- 83% des emplois sont des emplois salariés (85% dans la Manche, 87% en France) ;
- **21% de l'emploi est dû au secteur industriel** (17% dans la Manche). On soulignera que les industries agro-alimentaires emploient régulièrement et pour des périodes de temps assez longues, de la main d'œuvre intérimaire, salariés d'entreprises n'étant pas implantés au sein de l'intercommunalité (et donc non comptabilisés dans les chiffres de l'emploi local).
- **60% sont des emplois d'ouvriers ou d'employés** (55% dans la Manche, 48% en France). C'est le nombre d'emplois d'ouvriers qui fait la différence.
- 17% des emplois sont à temps partiel (17% dans la Manche, 16% en France) ;
- 47% des emplois sont tenus par des femmes (48% dans la Manche, 48% en France).

Ainsi, l'économie du territoire se caractérise par l'importance de ses secteurs agricole et industriel pour l'emploi local. Ils représentent à eux deux, près d'un tiers des emplois, ce qui montre un quasi-équilibre entre :

- les secteurs de l'économie de production,
- le secteur de l'économie présentielle privée (commerce, artisanat, ...),
- le secteur de l'économie présentielle publique (services publics à la population).

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	2 031	100,0	6 623	100,0
Sphère productive	855	42,1	2 549	38,5
<i>dont domaine public</i>	1	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	1 176	57,9	4 074	61,5
<i>dont domaine public</i>	111	5,5	1 247	18,8

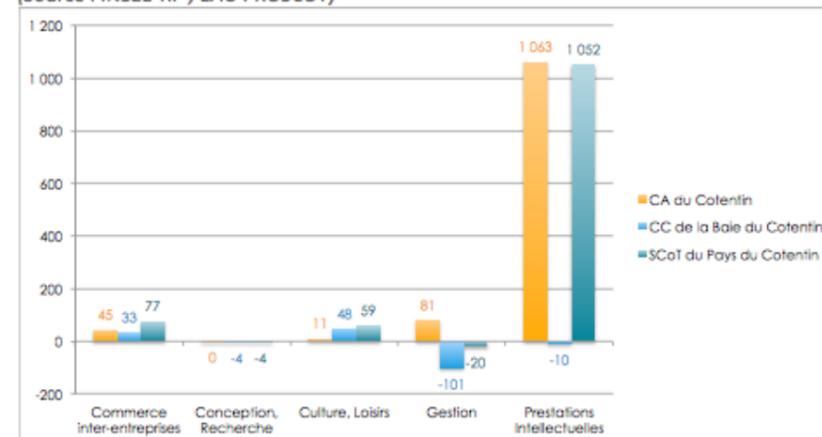
Données INSEE au 31 dec 2015

Peu d'emplois métropolitains

Le territoire compte de moins en moins d'emplois métropolitains.

En 2014, on dénombre 1270 emplois « à contenu décisionnel ou hautement qualifiés » (ex : cadres, ingénieurs, chercheurs), ce qui représente 14,5% de l'emploi total de la Baie du Cotentin. Leur effectif diminue (contrairement à ce que l'on observe sur le nord Cotentin).

Evolution des emplois métropolitains par fonction entre 2009-2014
(Source : INSEE-RP ; EAU PROSCOT)



Plus de la moitié des salariés de BDC travaillent dans l'un des 57 établissements de plus de 50 emplois salariés.

On dénombre fin 2015 :

- 29 établissements de plus de 50 salariés qui représentent 52% des emplois salariés du territoire,
- 28 établissements de 20 à 49 salariés qui représentent 12,5% des emplois salariés,
- 28 établissements de 10 à 19 salariés qui représentent 13,5% des emplois salariés,
- 523 établissements de 1 à 9 salariés qui représentent 22% des emplois salariés.

A l'inverse, 68% des établissements actifs du territoire ne compte aucun salariés.

LOCALISATION DES EMPLOIS

Si l'emploi est concentré dans les villes (comme usuellement), le territoire dispose d'importantes entreprises dans son espace rural, qui sont pourvoyeuses d'emplois (essentiellement ouvriers).

CARENTAN-LES-MARAIS comptant plus de 4 000 emplois, la communauté de communes est le quatrième pôle d'emploi à l'échelle du SCOT, (après CHERBOURG-EN-COTENTIN, BEAUMONT-HAGUE et VALOGNES). Parmi ces emplois, 6/10 se situent sur le pôle urbain de CARENTAN.

CHEF-DU-PONT : L'emploi industriel y est particulièrement concentré, du fait de la présence de grands établissements de transformation agroalimentaire :

- l'usine Mont-Blanc compte plus d'une centaine de salariés. Elle fait l'objet d'un projet d'extension ;
- l'usine Isigny-Sainte-Mère compte plus d'une cinquantaine de salariés sur le site.

PICAUVILLE : L'importance de l'emploi s'explique par la présence (historique) du Bon Sauveur, plus gros employeur de l'intercommunalité.

SAINTE-MÈRE-ÉGLISE concentre des emplois moins spécifiques. Ils sont liés aux commerces et aux services, qui profitent de l'importante activité touristique.

	BAIE COTENTIN	100%	9009
	Carentan les Marais	48%	4314
	Sainte-Mère-Église	13%	1140
	Picauville	12%	1054
	Saint-Hilaire-Petitville	7%	651
	Baupte	4%	379
	Sainte-Marie-du-Mont	3%	261
	Terre-et-Marais	3%	250
	Tribehou	2%	157
	Catz	1%	129
	Montmartin-en-Graignes	1%	94
	10 communes	94%	8428
	9 communes (+100 emplois)	93%	8333
	4 communes (+500 emplois)	79%	7158

LES PLUS GROS EMPLOYEURS

Services

FONDATION BON SAUVEUR / PICAUVILLE : plus de 1 000 emplois dans la Manche, dont sur BDC > environ 430 emplois

HOPITAL DE CARENTAN > environ 240 emplois

Industries

CARGIL France (BAUPTTE) / production d'agents de texture. Site acquis par Cargil en 2006, auparavant production de briquettes de tourbe depuis 1941 > environ 300 emplois

ALLIANCE OCÉANE-CUISIMMER (ZA Blactot) / Usine agroalimentaire créée en 1981 (1^{ère} entreprise de production de surimi en France) > environ 270 emplois

VERRERIE ARYS (ZI de Pommenauque) : 2nd employeur de Carentan-les-Marais > environ 200 emplois

MONT BLANC / Chef-du-Pont : Entreprise créée en 1907 et rachetée en 1985 par Nestlé. Avant 1952 : production de beurre, fromage et poudre de lait. Après 1952 : production principale de crèmes desserts. Le nombre d'emplois a fortement diminué avec la robotisation. Aujourd'hui l'usine s'agrandit grâce à l'exportation (Chine, Angleterre, Moyen-Orient). > environ 160 emplois

GEL MANCHE / Carentan : plats cuisinés ; crée en 1978 > environ 150 emplois

LES MAITRES LAITIERS DU COTENTIN / MÉAUTIS : nouvelle usine le long du by-pass de CARENTAN (relocalisation de l'activité de TRIBEHOU) > environ 100 emplois

ISIGNY-SAINTE-MÈRE/ CHEF-DU-PONT:

> environ 50 emplois

Travaux publics / construction

- BEAUSSIRE Terrassement / CATZ : > environ 140 emplois

Questions pour le projet

- Comment mieux accompagner les économies d'excellence du territoire (foncier, qualité des infrastructures dont numérique, ...)?
- Quelles dynamiques promouvoir et accompagner pour l'économie et l'emploi de demain ?
- Quelles nouvelles économies prendre en compte ? Économies liées aux énergies renouvelables, au développement de services numériques, ... ?
- Quels espaces leur réserver hors des zones d'habitat ?

CARACTÉRISTIQUES DES ÉTABLISSEMENTS - INSEE

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	2 031	100,0	1 385	523	66	28	29
Agriculture, sylviculture et pêche	400	19,7	293	103	3	0	1
Industrie	107	5,3	53	28	10	7	9
Construction	172	8,5	98	60	10	1	3
Commerce, transports, services divers	1 095	53,9	803	248	27	12	5
dont commerce et réparation automobile	361	17,8	241	100	10	8	2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	257	12,7	138	84	16	8	11



Usine Mont-Blanc
CHEF-DU-PONT

	Nb étab. actifs au 31/12 2015	PART (en %)			NOMBRE		
		Part étab. sans salarié dans les étab. actifs au 31/12 2015	Part étab. de 1 à 9 salariés dans les étab. actifs au 31/12 2015	Part étab. de 10 salariés ou + dans les étab. actifs au 31/12 2015	Nb étab. sans salarié dans les étab. actifs au 31/12 2015	Nb étab. de 1 à 9 salariés dans les étab. actifs au 31/12 2015	Nb étab. de 10 salariés ou + dans les étab. actifs au 31/12 2015
Apperville	12	83,3	16,7	0	10	2	0
Audouville-la-Hubert	8	87,5	12,5	0	7	1	0
Auvers	40	85	15	0	34	6	0
Bauptte	20	65	20	15	13	4	3
Beuzeville-la-Bastille	13	69,2	23,1	7,7	9	3	1
Blosville	21	76,2	23,8	0	16	5	0
Boutteville	6	66,7	33,3	0	4	2	0
Bruccheville	17	64,7	35,3	0	11	6	0
Carentan les Marais	776	65,3	26,7	8	507	207	62
Carquebut	15	86,7	6,7	6,7	13	1	1
Catz	25	64	32	4	16	8	1
Étienville	26	80,8	19,2	0	21	5	0
Hiesville	7	57,1	42,9	0	4	3	0
Liesville-sur-Douve	14	64,3	35,7	0	9	5	0
Méautis	35	82,9	17,1	0	29	6	0
Montmartin-en-Graignes	45	80	15,6	4,4	36	7	2
Neuville-au-Plain	10	70	30	0	7	3	0
Picauville	247	71,7	23,9	4,5	177	59	11
Ravenoville	44	75	25	0	33	11	0
Saint-André-de-Bohon	17	82,4	17,6	0	14	3	0
Saint-Germain-de-Varreville	14	85,7	14,3	0	12	2	0
Saint-Hilaire-Petitville	123	61,8	27,6	10,6	76	34	13
Sainte-Marie-du-Mont	111	61,3	35,1	3,6	68	39	4
Saint-Martin-de-Varreville	16	81,2	18,8	0	13	3	0
Sainte-Mère-Église	215	64,2	26,5	9,3	138	57	20
Terre-et-Marais	102	71,6	25,5	2,9	73	26	3
Sébeville	5	80	20	0	4	1	0
Tribehou	33	66,7	27,3	6,1	22	9	2
Turqueville	9	44,4	55,6	0	4	5	0
Vierville	5	100	0	0	5	0	0
BAIE COTENTIN	2031	2194,7	722,8	82,8	1385	523	123

Équipements et services à l'agriculture

Vu l'importance de l'économie agricole, outre les équipements propres aux exploitants agricoles, on dénombre :

- > Un séchoir à grain d'une capacité de 10 000 t. Situé à Blosville, il est implanté dans une zone d'activités de 2,3ha.
- > Un silo Agrial d'une capacité de 32 000 t, situé à Carquebut.
- > Un marché aux bestiaux à Carentan que viendra bientôt juxter un nouvel abattoir.

Marché aux bestiaux - CARENTAN



PROJETS

- Une unité de méthanisation à PICAUVILLE ;
- La délocalisation de l'abattoir de CHERBOURG à CARENTAN, dans la zone du Foirail le long du by-pass à côté du marché aux bestiaux.

5.2 L'artisanat dans le territoire

On qualifie d'entreprises artisanales, les entreprises qui comptent moins de 10 salariés.

Cela concerne, pour le territoire intercommunal :

- L'alimentation (15%) ;
- La fabrication (13%).

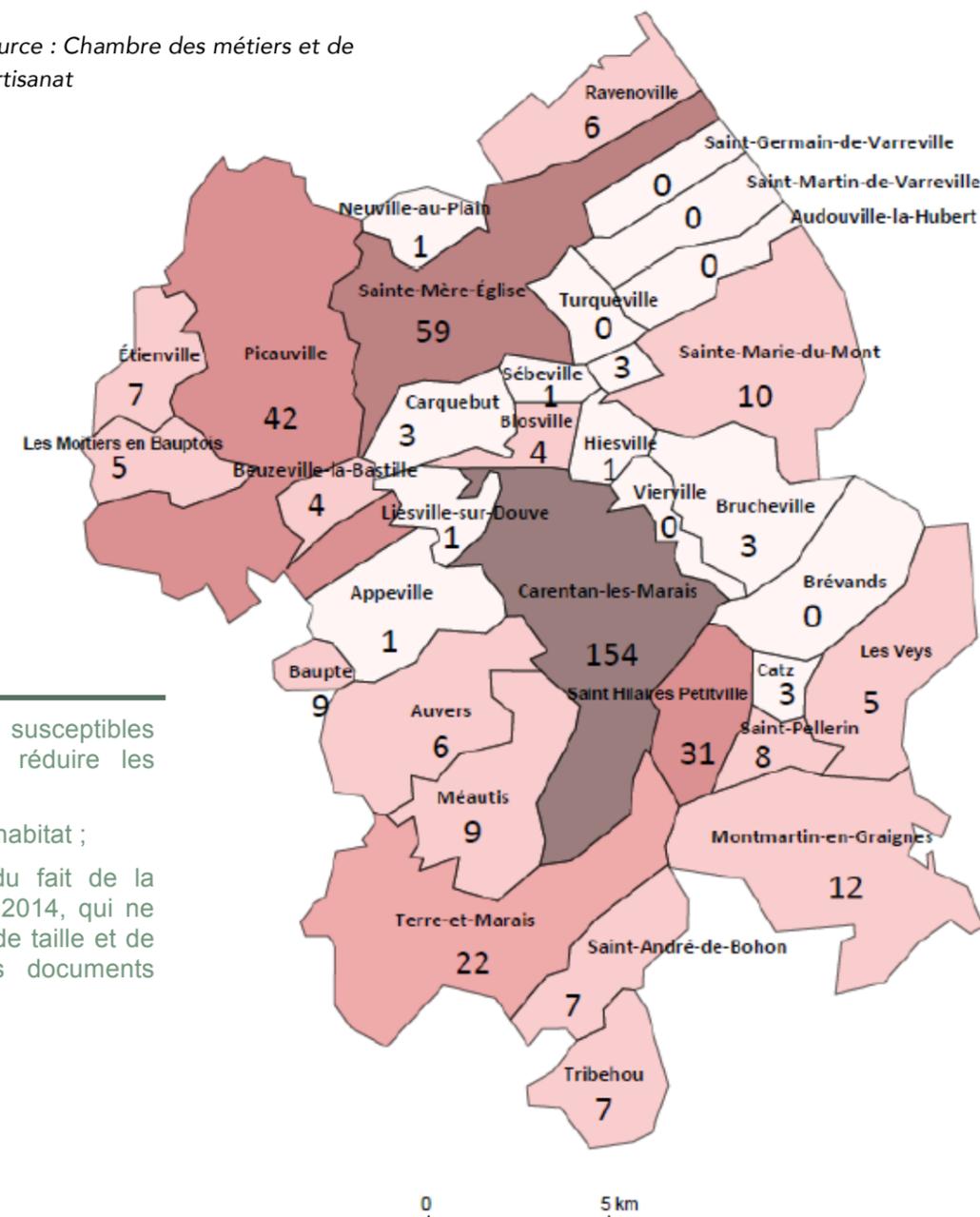
Selon la chambre des métiers et de l'artisanat :

- 424 entreprises artisanales sont implantées sur BDC (dont 36% à Carentan-les-Marais), elles représentent 21% des établissements du territoire.
- Elles comptent 1 600 actifs, soit 11,5% de l'emploi total, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (17%), dont 1053 salariés, soit 11,6% de l'emploi salarié du territoire.

De nombreux artisans exercent leur activité à domicile, souvent dans d'anciens corps de fermes, parfois au sein des bourgs et villages, en intérieur d'îlots.

Pour les structures les plus importantes ou avec des besoins d'espace particuliers (stockage, activités potentiellement nuisantes, etc.), leur implantation s'effectue préférentiellement dans les zones d'activités artisanales aux abords des entrées de ville.

Source : Chambre des métiers et de l'artisanat



ENJEUX pour le PLUI

- Anticiper la mutation des tissus urbains et ruraux susceptibles de recevoir des activités artisanales, afin de réduire les probabilités de nuisances avec les zones habitées ;
- Faciliter à contrario l'implantation dans les zones d'habitat ;
- Recenser les entreprises dans l'espace rural, du fait de la réglementation applicable depuis la loi ALUR de 2014, qui ne permet pas leur extension en dehors de "secteur de taille et de capacité d'accueil limitée" à délimiter par les documents d'urbanisme.

Carte réalisée par la CMA 50 - Décembre 2017

5.3 Le commerce et les services à la population

Localisation

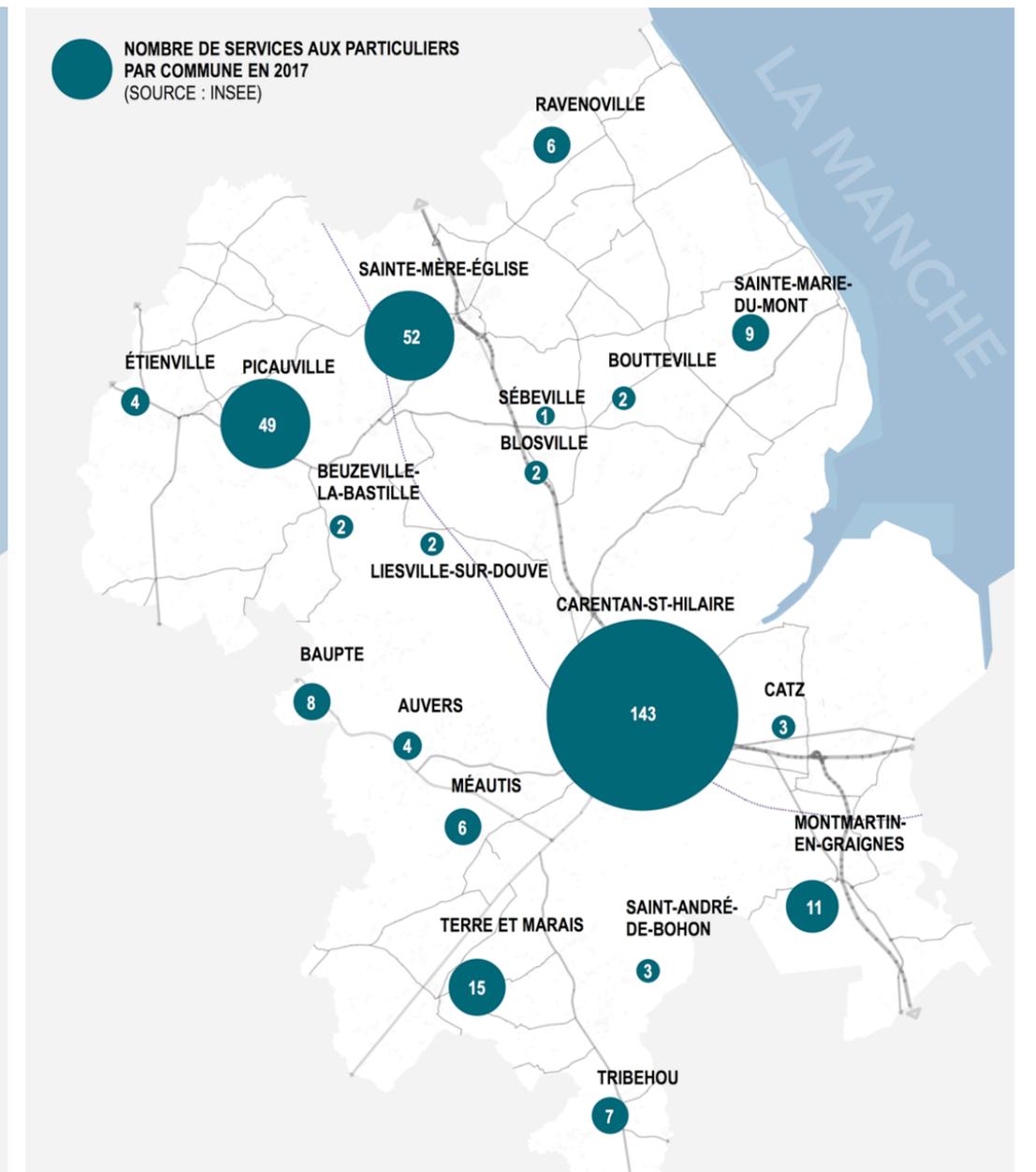
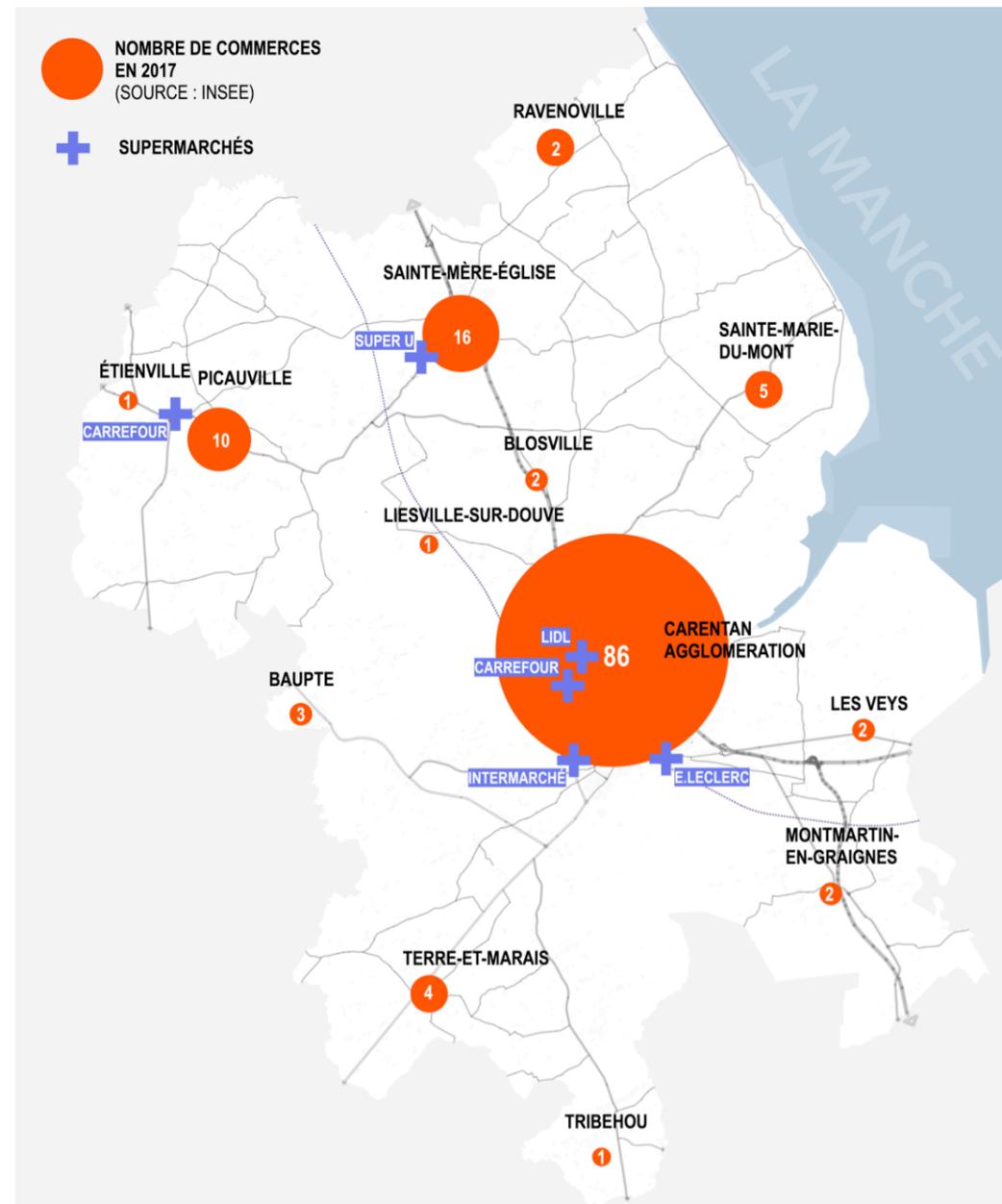
Les commerces (dont les supermarchés) et services à la population se concentrent sur l'agglomération de CARENTAN-SAINT-HILAIRE-PETITVILLE et dans une moindre mesure sur les pôles secondaires de SAINTE-MÈRE-ÉGLISE et PICAUVILLE.

On soulignera le maintien d'au moins un commerce de proximité (souvent multi-services) dans un certain nombre de villages, offrant une desserte de proximité, précieuse pour l'animation locale, ainsi que des dessertes par des commerces ambulants.

Cette desserte reste fragile.

Les grandes surfaces commerciales sont implantées à l'extérieur des centres villes, le long du by-pass de CARENTAN et à proximité de la RN13 à SAINT-HILAIRE-PETITVILLE ou encore à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

On dénombre ainsi 6 supermarchés sur l'intercommunalité, la plupart ont développé un service DRIVE.



ENJEUX

- Limiter les nouvelles implantations de surfaces commerciales aux abords des grands axes ;
- Le maintien des services commerciaux de proximité (café, épicerie, bureau de poste, dépôts de pain, etc.) dans les bourgs ruraux afin de freiner leur isolement (ex : BLOSVILLE : maintien de l'épicerie/ boulangerie) ;
- Endiguer l'abandon des cellules commerciales situées en rez-de-chaussée d'immeubles vacants et amorcer une redynamisation commerciale des centres de CARENTAN (rue du Château, ...) et de PICAUVILLE ;

BESOINS

- CARENTAN : Introduire une diversification de l'offre commerciale dans les locaux en RDC : métiers de bouche « haut de gamme » (épicerie fine, traiteur, pâtissier), décoration d'intérieur, enseignes de sport spécifique (équitation), vêtements jeunes/ados ...

PROJETS

- Réhabilitation en logements de bâtiments en centre bourg de CARENTAN tout en conservant une activité commerciale en RDC ;
- Création d'une zone artisanale et commerciale de 6ha à Saint-Hilaire-Petitville (portée par la CC BDC) ;

Questions pour le projet

- Quelle politique foncière dans les centre-ville et centre-bourg pour conserver les emplacements stratégiques au profit des commerces et services ?
- Quelle mise en corrélation : développement de l'habitat/ fréquentation des commerces et services ?
- Quelle politique communautaire pour éviter la dispersion commerciale (concurrence centre/périphérie) ?

5.4 ZOOM SUR LE TOURISME

Le tourisme de mémoire, coeur de l'attractivité du territoire

Les sites et musées du département, avec les "marques" Sainte-Mère-Église et Utah Beach, donnent au territoire une visibilité internationale et attirent toujours autant de touristes (dont américains).

Ils assurent l'essentiel de l'économie touristique du territoire, grâce à deux sites :

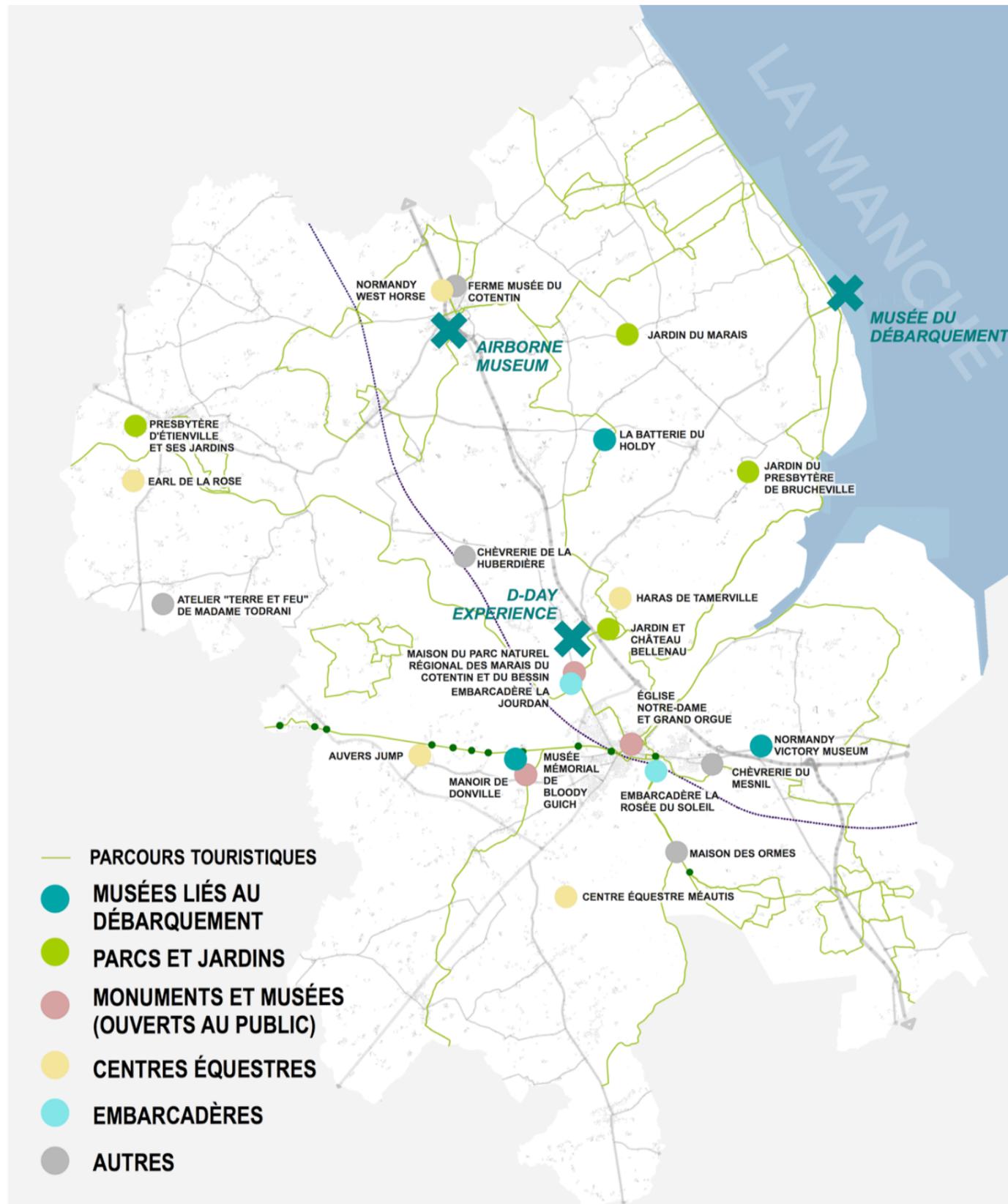
- les plages d'UTAH Beach,
- le village de Sainte-Mère-Église ;

et trois musées :

- Airborne Museum (sous statut associatif) à Sainte-Mère-Église / environ 200 000 entrées ;
- Musée du débarquement à Utah-Beach qui appartient à la commune de Sainte-Marie-du-Mont / environ 140 000 entrées ;
- D-Day Expérience, musée privé avec cinéma 3D depuis 2019 à Saint-Côme-Mont / environ 125 000 entrées ;

On notera la présence du « D-Day » village à Catz. Visible depuis la RN13, il bénéficie d'une bonne accessibilité et concentre boutiques souvenirs et restaurants.

Le territoire accueille de nombreuses manifestations chaque année lors de l'anniversaire du Débarquement.



SAINT-CÔME-DU-MONT



SAINTE-MARIE-DU-MONT

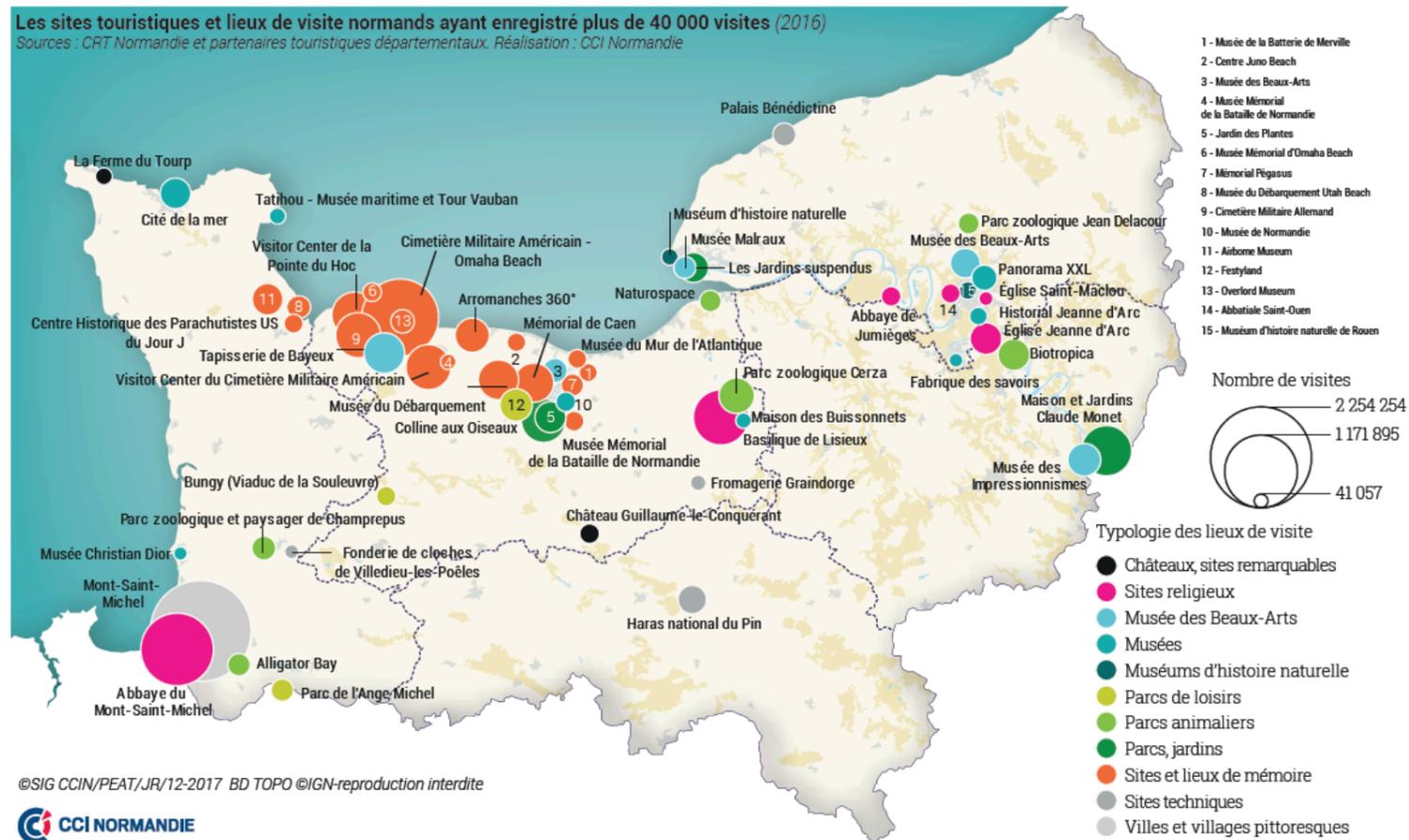


SAINTE-MÈRE-ÉGLISE



Les sites touristiques et lieux de visite normands ayant enregistré plus de 40 000 visites (2016)

Sources : CRT Normandie et partenaires touristiques départementaux. Réalisation : CCI Normandie



@SIG CCIN/PEAT/JR/12-2017 BD TOPO ©IGN-reproduction interdite



Fréquentation sites et lieux de visite 2017 :

Nom	Type équipement	2017	Commune
Airborne Museum	Musées	203 483	SAINTE-MERE-EGLISE
Musée du Débarquement	Musées	140 136	SAINTE-MARIE-DU-MONT
D-Day Experience	Musées	124 008	CARENTAN LES MARAIS
Maison du PNR des Marais du Cotentin et	Musées	21 643	CARENTAN LES MARAIS
Ferme-musée du Cotentin	Musées	9 836	SAINTE-MERE-EGLISE
Par Douve et Marais	Bateau promenade	7 500	CARENTAN LES MARAIS
Presbytère d'Etienville et ses Jardins	Parcs et jardins	2 090	ETIENVILLE
Jardin du Château Bellenau	Parcs et jardins	1 065	CARENTAN LES MARAIS
Jardin de Basroger	Parcs et jardins	329	PICAUVILLE
Le Jardin du Presbytère de Brucheville	Parcs et jardins	268	BRUCHEVILLE
Jardin du Marais	Parcs et jardins	100	AUDOUVILLE-LA-HUBERT

Un tourisme "vert et bleu" à développer, entre mer et marais

BAIE DU COTENTIN fait partie du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin. Elle en a les attraits environnementaux et paysagers. S'y ajoutent une façade littorale de plages de sables, et un important patrimoine bâti issu en particulier d'une riche histoire agricole.

Ce sont autant d'atouts pour du tourisme de nature et de patrimoine.

> LE MUSÉE DU PARC

La Maison du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin est un musée dont la fréquentation s'élevait en 2017 à plus de 20 000 visites.

> LES RANDONNÉES AU SEIN DU PARC

Le territoire offre des opportunités de randonnées à pied, en vélo, à cheval et en bateau.

> voir chapitre 11 / Mobilités

On remarquera particulièrement les 2 promenades fluviales depuis les embarcadères de :

> Saint-Côme-du-Mont, au pied de la Maison du parc. Il effectue la liaison par Douve et Marais vers les Ponts d'Ouve à Liesville-sur-Douve (à la mi-journée) ou vers Les Moitiers-en-Bauptois (à la journée) ;

> Saint-Hilaire-Petitville où l'embarcadère « La rosée du Soleil » situé sur la Taute, effectue une liaison vers la Maison des Ormes.



> LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

- La plaisance

Le Port de Carentan est situé en balcon sur la ville, au bout du bassin, d'environ 11 hectares en forme de «T» que bordent les bâtiments techniques et les pontons.

L'accès au port à partir de la baie des Veys se fait par un chenal balisé puis endigué jusqu'à une écluse où se rejoignent deux rivières. Atypique, le port de plaisance semble situé en pleine campagne et est desservi par un canal de 7 km. Il reçoit des bateaux d'un grand nombre de nationalités (Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, Norvège, ...). D'une capacité de 350 places dont 50 pour les visiteurs, le Port était à l'origine un port de commerce (du 19ème siècle jusqu'en 1944). Il est ouvert aux plaisanciers depuis 1983.

Carentan-les-Marais possède un club nautique.

- Le Canoë-Kayak :

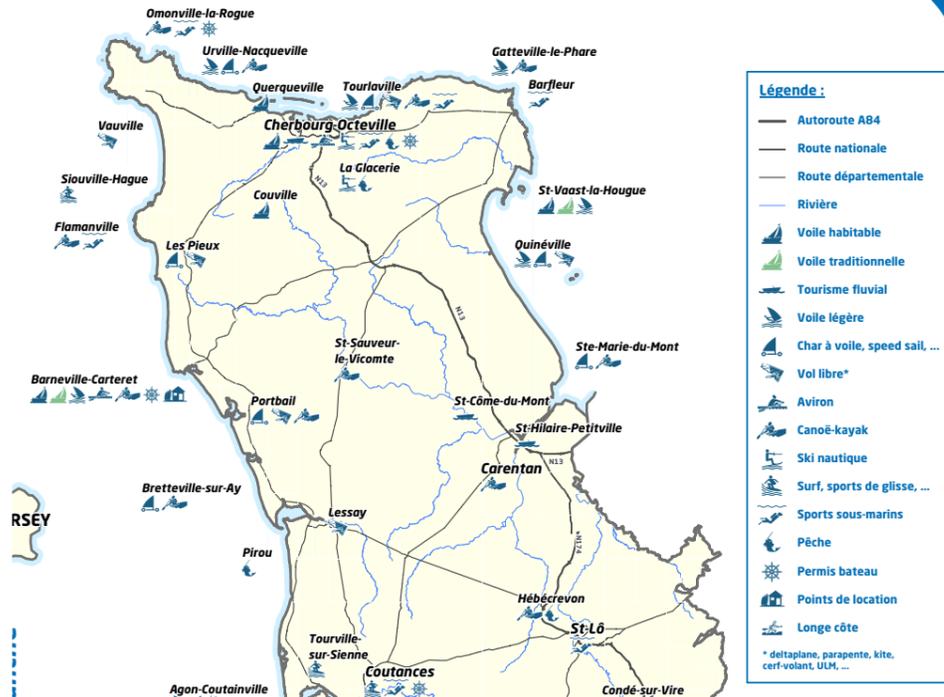
Il est possible de pratiquer cette activité aussi bien dans les marais que sur la côte. Il existe une base d'activités à proximité de l'auberge de l'Ouve, sur la vallée de la Douve (Les-Moitiers-en-Bauptois).

- Le Char-à-Voile

La commune de Sainte-Marie-du-Mont possède une base de loisirs nautiques (propriété de la CCBDC) avec un club de char à voile dit « Utah avel mor ».

La commune de Ravenoville possède une base de loisirs nautiques privée.

Offre nautique et vélique



Capacité d'accueil touristique

Source : normandie-tourisme.fr

La capacité d'accueil de la Baie du Cotentin demeure modeste, faible au regard des capacités du reste du département.

Ainsi en 2018, on dénombre :

- 10 360 lits touristiques,
- dont 40% de lits marchands (près de 4200),
soit 4% de la capacité d'accueil du département.

L'offre en hébergement marchand est conséquente, mais de moyenne gamme. Elle est localisée :

- sur le pôle urbain principal de Carentan,
- à proximité des sites historiques, sur Sainte-Mère-Église et Sainte-Marie-du-Mont et en bordure du littoral,
- sur les autres pôles littoraux : Ravenoville, Saint-Germain-de-Varreville.

ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS 8 hôtels / 146 chambres

On dénombre en 2019, 8 établissements, dont 3 non classés et aucun de plus de 3 étoiles.

	Hôtels	Chambres dans hôtels
Carentan les Marais	3	45
Saint-Hilaire-Petitville	1	37
Sainte-Mère-Église	3	58
Sainte-Marie-du-Mont	1	6
TOTAL	8	146

6 PRL 620 emplacements

On dénombre 6 établissements de plein-air, localisés principalement sur la façade littorale (2 : deux étoiles ; 3 : trois étoiles et 1 : cinq étoiles à Ravenoville).

	Campings	Emplacements de campings
Carentan les Marais	1	100
Ravenoville	2	358
Sainte-Mère-Église	1	65
Sainte-Marie-du-Mont	2	98
TOTAL	6	621

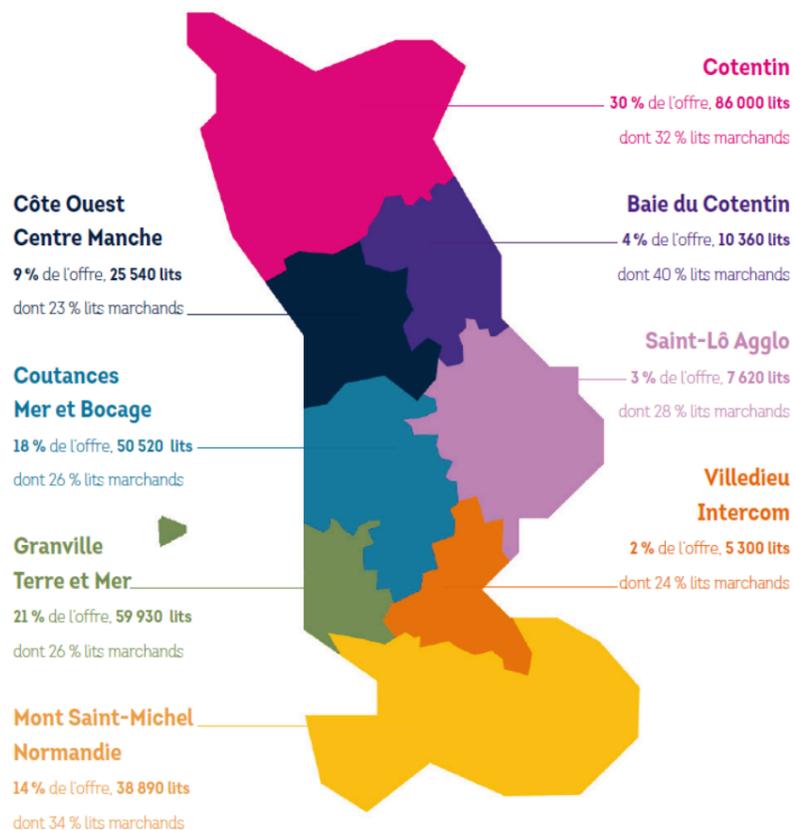
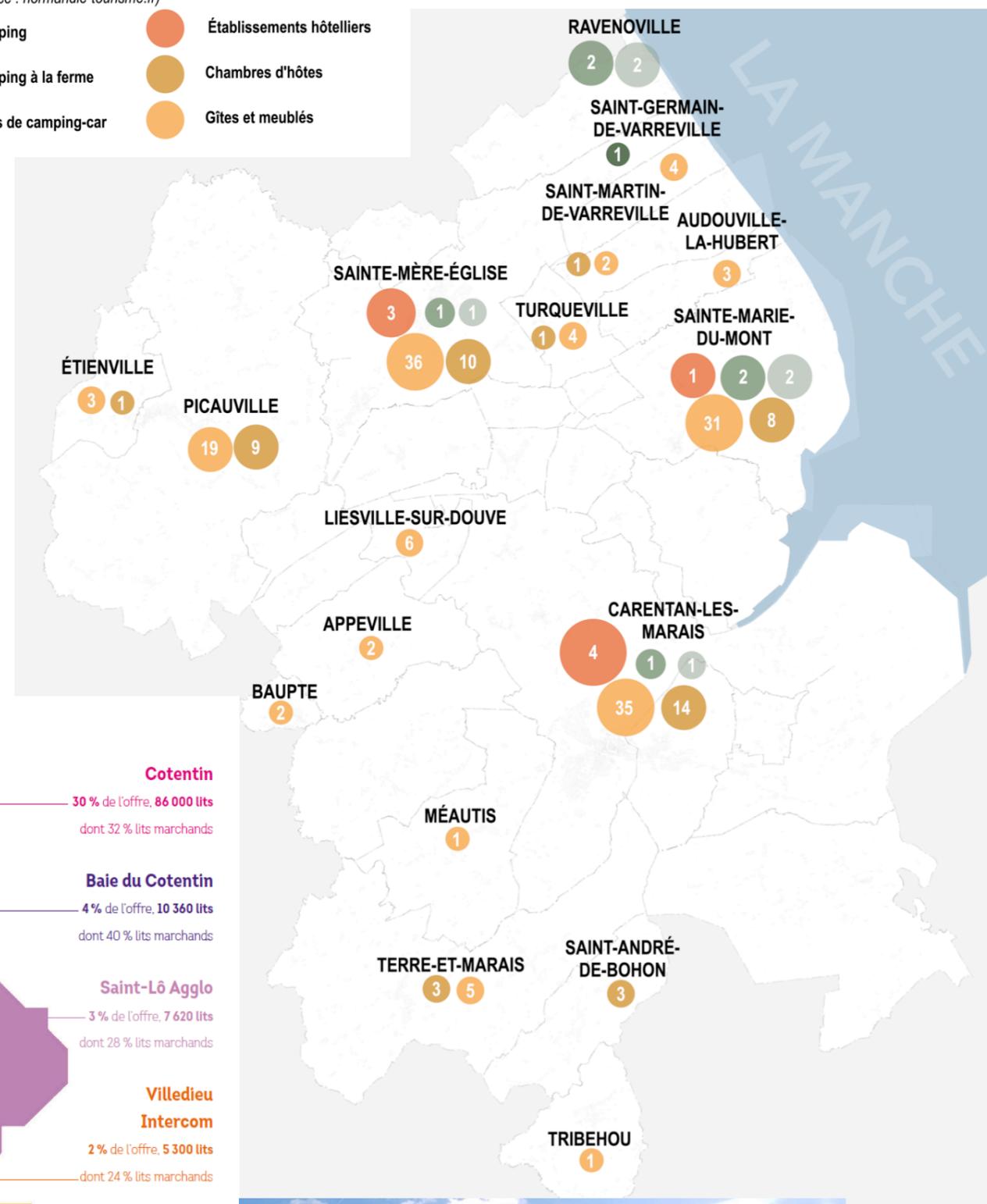
S'y ajoute 1 camping à la ferme (offrant 6 emplacements) .

AUTRES LOCATIONS environ 500 chambres

On dénombre une cinquantaine de Chambres d'hôtes, et plus de 150 meublés ou gîtes.

Hébergements touristiques de la Baie du Cotentin en 2019 (source : normandie-tourisme.fr)

- Camping
- Camping à la ferme
- Aires de camping-car
- Établissements hôteliers
- Chambres d'hôtes
- Gîtes et meublés



Projet hôtelier à Sainte Mère Église

RÉSIDENCES SECONDAIRES

L'INSEE dénombre en 2016, 1 266 résidences secondaires, dont 1/3 sont localisés sur les communes littorales.

(voir chapitre 3)

AIRES DE CAMPING-CAR

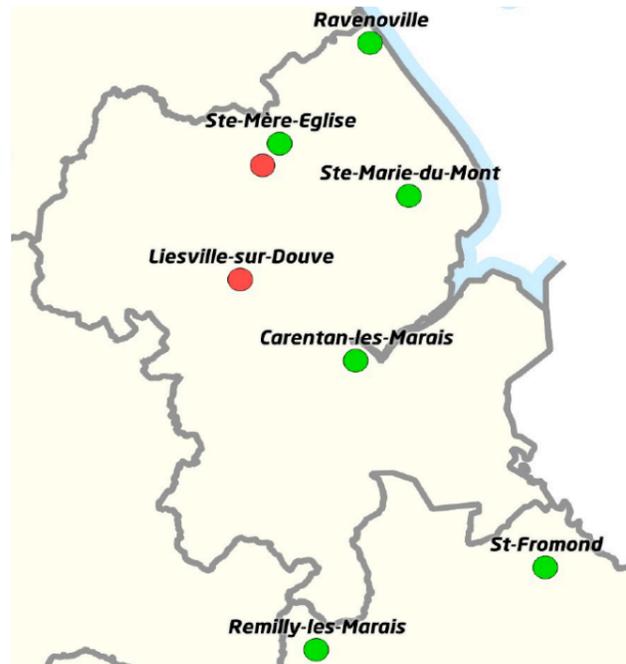
- 4 aires de stationnement et de services ;
- 2 aires de stationnement classiques.

Légende :

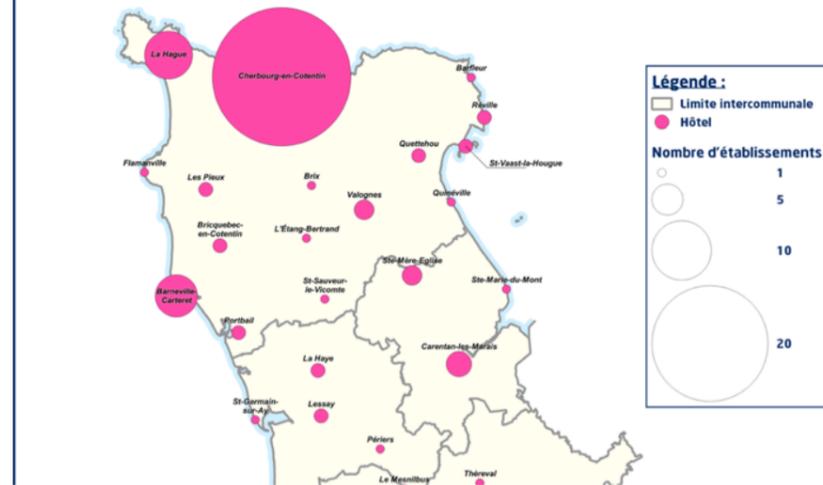
☐ Limite intercommunale

Types d'accueil :

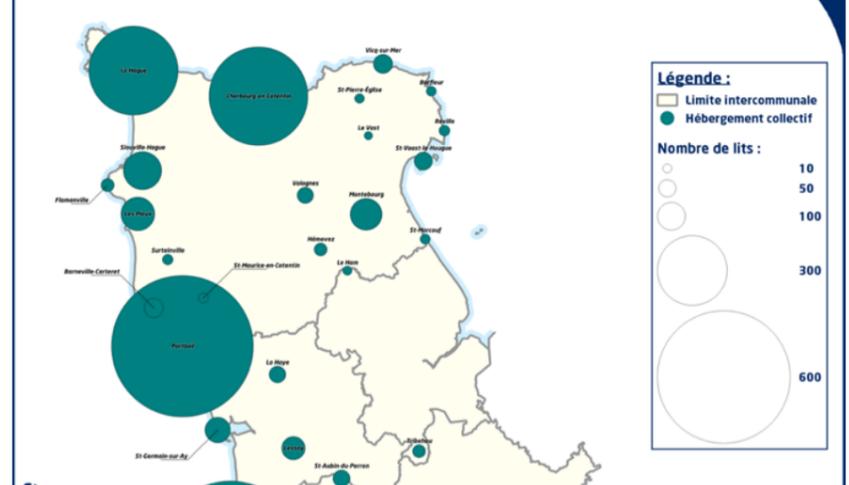
- Aire de stationnement
- Aire de stationnement et de services



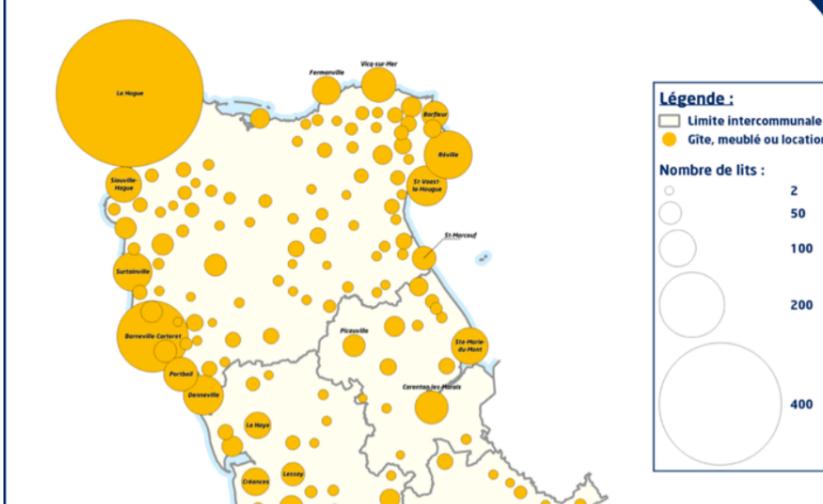
Hôtels de la Manche



Hébergements collectifs



Gîtes et meublés classés ou labellisés



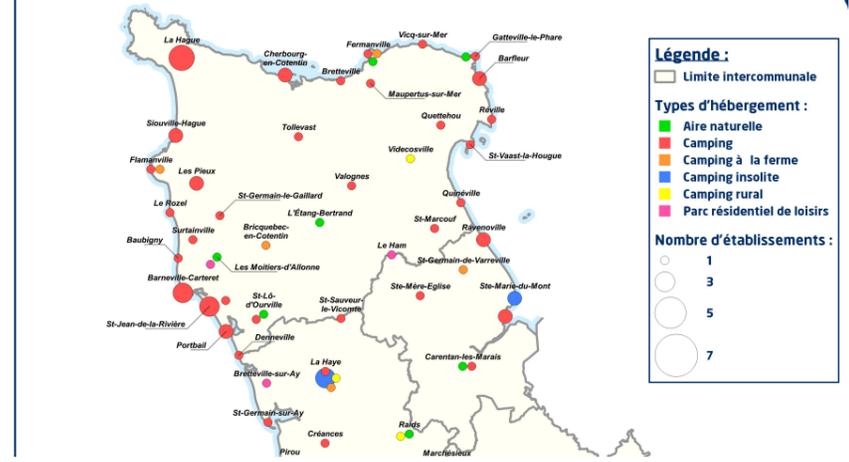
Chambres d'hôtes classées ou labellisées



Résidences secondaires



Campings, aires naturelles et parcs résidentiels de loisirs



Autres équipements touristiques :

Le territoire compte deux offices de tourisme, l'un à CARENTAN, l'autre à SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

L'accompagnement politique et administratif

Compétence

Le développement touristique est une compétence de l'intercommunalité. Elle comprend :

- La création et la gestion d'un office de tourisme intercommunal conformément aux articles L133-1 et suivants du code du tourisme ;
La promotion du tourisme de mémoire et de ses valeurs dans le respect d'une charte éthique partagée ;
- Les aménagements touristiques structurants qui seront reconnus d'intérêt communautaire et poursuite des actions déjà engagées par la communauté de communes à savoir :
 - L'aménagement touristique de Sainte-Mère-Église ;
 - La tourbière de Baupte ;
 - La réhabilitation et l'aménagement des anciens sites jouxtant le Port de plaisance de Carentan.
- La définition, promotion, signalétique des chemins de randonnées répertoriés dans les topoguides communautaires, y compris le sentier dit « sentier des Douaniers ».

Le label « Commune touristique »

Les communes de Ravenoville, Sainte-Mère-Église et Sainte-Marie-du-Mont ont perdu leur dénomination de commune touristique depuis le 5 février 2015. A ce jour, il n'a pas été déposé de demande de renouvellement. Cette reconnaissance suppose que la commune :

- dispose d'un office de tourisme classé ;
- dispose d'une capacité d'hébergements touristiques proportionnelle à la population résidente ;
- organise des manifestations touristiques.

Le contrat « SPÔTT »

= structuration de pôles touristiques territoriaux

Signé en 2015 par l'État et les acteurs locaux du territoire (Région, Conseil départemental, Manche Tourisme, les offices de tourisme etc..), il vise à la valorisation éco-touristique du littoral de la Manche.

Il comprend 2 objectifs stratégiques pour la destination :

- > Faire du littoral de la Manche, une destination touristique et écotouristique reconnue autour de ses différentes caractéristiques identitaires ;
- > Proposer aux touristes une offre adaptée à leurs attentes et une expérience de séjour nouvelle dans un espace cohérent.

Pour atteindre ces objectifs, les actions développées porteront prioritairement sur 4 axes :

- > les stations balnéaires,
- > l'itinérance,
- > les activités nautiques,
- > les outils numériques.

Le contrat de destination « Tourisme de mémoire en Normandie »

Il fixe, pour 5 ans, des objectifs à atteindre, soit :

- > devenir la destination internationale par excellence sur la Seconde Guerre mondiale ;
- > augmenter la fréquentation des sites et les retombées économiques sur le territoire ;
- > accéder à une place de premier plan en Europe et dans le monde en tant que région porteuse des valeurs de paix, de réconciliation et de liberté.

Ce contrat s'articule autour de trois volets :

- « marketing » avec des actions de promotion ;
- « structuration de l'offre » intégrant des actions liées à la mise en réseau, à la qualité des conditions d'accueil, à l'attractivité des contenus, aux projets d'investissement ;
- « intelligence économique » permettant d'évaluer l'impact des actions mises en oeuvre.

ENJEUX

- La promotion d'une identité commune à la BAIE DU COTENTIN, et différenciée des autres secteurs touristiques ;
- La qualité et l'ampleur de l'offre hôtelière (Charte qualité de l'accueil) ;
- La qualité paysagère (paysages de bords de voies, entrées de ville, ...) et la mise en valeur du patrimoine bâti ;

Nouvelles perspectives

- Le développement d'activités nautiques à SAINTE-MARIE-DU-MONT (UTAH BEACH) ou sur le marais ;
- Le développement du tourisme itinérant entre SAINTE-MARIE-DU-MONT et le MONT-SAINT-MICHEL ;
- Le tourisme cyclable ;

BESOINS

- Une table d'orientation au niveau des points de vue sur les marais (ex : Houesville).

PROJETS

- Réhabilitation en résidence tourisme de l'EPHAD de SAINTE-MÈRE-ÉGLISE ainsi que deux anciens bâtiments de logements de gendarmerie d'ici à 2021 pour une capacité de 60 chambres ;
- Réhabilitation du manoir de RAVENOVILLE en 4 gîtes ;
- CCBDC + département = réflexion parcours pédestre continu jusqu'à Saint-Côme-du-Mont ;
- Pont sur la Vire (chemin de grande randonnée) ;
- Une résidence de tourisme à CARENTAN.

Questions pour le projet

- L'équipement du territoire pour tirer parti de ses atouts environnementaux et paysagers ;
- Un travail à réaliser sur les liaisons douces entre les différentes attractions touristiques ;
- L'identité du territoire véhiculée aux abords de l'axe de la RN13.

5.5 ZOOM SUR LES AUTRES ACTIVITÉS LIÉES À LA MER OU AU MARAIS

La chasse

Le territoire connaît une importante activité de chasse aussi bien dans le bocage que dans les marais.

On soulignera la présence de nombreux gabions, dont la gestion n'est pas sans enjeu pour la protection des milieux naturels et éviter les pollutions.

La pêche

Le territoire ne compte pas de port de pêche, mais la pêche à pied est très largement pratiquée dans la Baie des Veys.

Cette activité est soumise à l'obtention d'une licence. On dénombre environ 200 pêcheurs professionnels.

Il se pratique aussi une pêche (d'eau douce) dans les Marais. La Douve est réputée pour être très poissonneuse. Des concours de pêche y sont organisés.

ENJEUX

- La conservation et l'entretien des chemins ruraux utilisés par les agriculteurs, chasseurs, pêcheurs ou promeneurs ;
- La gestion des gabions qui sont aménagés, étendus, déplacés, etc.

5.6 ZOOM SUR L'ÉCONOMIE AGRICOLE

Voir chapitre 8b - AGRICULTURE

Ostréiculture

La Normandie est la première région conchylicole de France. Sa production est destinée soit à la vente aux consommateurs, soit à la vente de jeunes huîtres aux autres régions conchylicoles.

La Baie des Veys jusqu'à Utah Beach est **le plus petit et le plus récent** des sites de production normands. Il fait face à celui d'Isigny/Grandcamp sur l'autre rive de la baie des Veys.

La production locale est labellisée « Huîtres d'Utah ».

Le recensement effectué en 2015 faisait état pour 2012, d'une vingtaine d'entreprises, pour un peu moins de 400 actifs, dont 40% de salariés, 25% d'actifs familiaux et 35% de saisonniers.

On soulignera que les professionnels du secteur ne souhaitent pas l'extension des concessions.

SAINTE-MARIE-DU-MONT compte une zone d'activités conchylicoles, implantées à l'arrière du cordon dunaire au nord d'Utah Beach. Elle bénéficie d'un potentiel théorique d'urbanisation (à qualifier avec l'application de la Loi Littoral et la prise en compte des risques de submersion).

ENJEUX

- La chute des ventes déclarées en halles en marées entre les années 2000 et 2010, dans le Cotentin, due au virus ayant impacté les huîtres. (Source : SCoT en révision) ;
- La qualité des eaux qui impacte les cultures aquacoles.

L'exploitation de la Tourbe

La tourbière de Baupré avec 900 ha est l'une des plus importantes d'Europe. L'épaisseur de la tourbe peut atteindre 7 à 10 mètres dans le ruisseau Briquebost et 12 m vers la Sèves. Depuis 1995, elle est classée en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) pour la richesse des espèces végétales qui vivent à sa périphérie et Natura 2000 depuis 2004.

La tourbe a été exploitée comme combustible (pendant les deux dernières guerres) et comme engrais depuis la dernière guerre.

Aujourd'hui, la société Cargill, exploite la tourbe dans son usine de Baupré, pour la fabrication de supports de culture ou encore d'agents de texture pour les industries alimentaire, cosmétique et pharmaceutique. Ces installations ont été autorisées et réglementées par arrêté préfectoral du 22 septembre 1997, modifié le 10 février 2000, 25 avril 2001 et 6 mai 2013.

L'exploitation de la carrière de tourbe a quant à elle été autorisée par l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2006, et ce pour une durée de vingt ans (soit jusqu'en 2025). L'extraction est désormais assurée par la société « La Florentaise » depuis la cession de la tourbière début 2015.

ENJEUX

- L'avenir des sites d'exploitation de la Tourbe ;
- L'activité agricole sur le pourtour de la tourbière.